

LE PR SIDENT DE L'UNIVERSIT 

- VU** le code de l' ducation, notamment ses articles D. 613-38 et s.,
- VU** l'arr t  du 20 avril 1994 relatif au dipl me universitaire de technologie
- VU** l'arr t  du 6 d cembre 2019 portant r forme de la licence professionnelle.
- VU** les propositions du Directeur de L'institut Universitaire de Technologie de Blois,

ARR  TE

Article 1 : Composition des jurys d'admission ainsi qu'il suit, pour l'ann e universitaire 2022-2023, la composition des jurys d'admission en 1 re ann e de B.U.T et de dispense de baccalaur at :

Pr sident du Jury : Monsieur Patrick LAFFEZ

Membres :

- Laurianne BLANC, co-Chef de d partement RT
- Pascal BOURQUIN, co-Chef de d partement RT
- Catherine CHENU, Chef de d partement SGM
- Mathieu CROISSANDEAU, Chef d'Exploitation D l gu  - EDF
- Christine FARMER, Directrice d' tudes - MP
- Ludovic FONTAINE, Enseignant chercheur - RT
- Jacqueline GROS-DESORMEAUX, Charg e d'enseignement - MMI
- Christophe GROUARD, Directeur de mission - WORDLINE
- Emmanuel MICLON, Charg e d'enseignement - MP
- Yassine MOFID, Chef de d partement MMI
- Emmanuel RHENY, Graphiste-designer - MANOLABO
- Mustapha ZAGHRIOUI, Chef de d partement MP

Membres suppl ants :

- Emmanuel BRUN, D partement MP
- Samuel CALL , D partement RT
- Sylvain HEBMANN, D partement SGM
- Julien LASSERRE, D partement MMI

Article 2 : Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université et d'une publication sur le site internet de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 25 janvier 2022

Pour le Président de l'Université et par délégation,
Vice-président en charge de la formation et de la
vie universitaire



Florent MALRIEU